



Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2012 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (sect. II).



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation de 2012 (décision 2012/204 du Conseil).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2012

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :

- a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
- b) Forum pour la coopération en matière de développement;
- c) Examen ministériel annuel :

Thème : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux et en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »;

- d) Débat thématique :

Thème : « Politiques macroéconomiques aux fins de la capacité de production, de la création d'emplois, du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pouvant contribuer à une croissance économique durable, équitable et profitant à tous et à l'élimination de la pauvreté ».

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2011.

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - e) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Le tabac ou la santé.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale :

Thème : « Les perspectives régionales concernant la jeunesse et le développement ».
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;

- d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - j) Cartographie;
 - k) Les femmes et le développement.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention de la criminalité et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation de 2012, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2012/204 du Conseil).

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2012 (E/2012/100)

Projet de programme de travail pour la session de fond de 2012

État de la documentation de la session de fond de 2012

A. Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau

a) Dialogue de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un dialogue de haut niveau sur les politiques avec les chefs de

secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde, 2012 (E/2012/50)

Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2012 et mise à jour à la mi-2012

b) Forum pour la coopération en matière de développement

En application du paragraphe 155 b) de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 », et du paragraphe 5 de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social, le Conseil tiendra au plus haut niveau son forum bisannuel de la coopération en matière de développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

Le Forum pour la coopération en matière de développement se penchera sur un rapport analytique général du Secrétaire général qui examinera l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement et fera le point de la situation (résolution 61/16 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la situation et l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement (résolution 61/16 de l'Assemblée générale)

La situation économique et sociale dans le monde, 2012 (E/2012/50)

Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2012/15 et additifs pertinents)

c) Examen ministériel annuel

Thème : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »

En application du paragraphe 155 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 », et du paragraphe 10 de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (décision 2011/208 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance

économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session [New York, 12-16 mars 2012 (E/2012/33) (résolution 1998/46 du Conseil)]

d) Débat thématique

Thème : « Politiques macroéconomiques aux fins de la capacité de production, de la création d'emplois, du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pouvant contribuer à une croissance économique durable, équitable et profitant à tous et à l'élimination de la pauvreté »

En application des paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 61/16, que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

En application de la décision 2012/207 du Conseil, le thème du débat thématique sera : « Politiques macroéconomiques aux fins de la capacité de production, de la création d'emplois, du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pouvant contribuer à une croissance économique durable, équitable et profitant à tous et à l'élimination de la pauvreté ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les politiques macroéconomiques aux fins de la capacité de production, de la création d'emplois, du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pouvant contribuer à une croissance économique durable, équitable et profitant à tous et à l'élimination de la pauvreté

Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2012/15 et additifs correspondants)

B. Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

Dans sa décision 2011/215, le Conseil a décidé de reporter à une session en 2012 l'examen du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session.

Dans sa résolution 66/219, l'Assemblée générale a décidé de tenir la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud du 22 au 25 mai 2012, après une réunion d'organisation qui aura lieu le 3 mai 2012 pour élire le Président et le Bureau de cette session.

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session (3 et 22-25 mai 2012) (A/66/39)¹

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Dans sa résolution 63/232, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport annuel sur l'application de la résolution 62/208, des mesures prises pour donner suite au paragraphe 16 de la résolution 63/232 en tenant compte des dispositions de ladite résolution et des informations communiquées par les États Membres sur les moyens d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés et décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de façon à mieux orienter l'action des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et donc que le prochain examen complet aurait lieu en 2012, et que les examens suivants auront lieu tous les quatre ans.

Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner, dans son rapport annuel au Conseil économique et social sur les statistiques financières, des informations sur tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds d'affectation spéciale thématiques, y compris sur leurs mandats, réalisations et structures, en vue de renforcer encore la participation des États Membres à leur gouvernance. Elle a également demandé que les futurs rapports sur le financement du système des Nations Unies pour le développement établissent une distinction plus claire entre le financement du développement et celui des activités humanitaires et différencient mieux les contributions autofinancées des flux de financement autres que les ressources de base.

Dans sa résolution 64/220, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de reporter à sa soixante-septième session la présentation, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'analyse globale de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée, qui devra être élaborée conformément aux directives énoncées au paragraphe 143 de ladite résolution.

Dans sa résolution 2011/7, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport global sur l'analyse de l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et un rapport sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement, ainsi que de présenter directement à l'Assemblée un rapport contenant des recommandations au sujet de l'examen quadriennal complet. Le Conseil a également prié le Secrétaire général d'accorder une attention particulière à un certain nombre de questions dans le rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en tenant compte des conclusions de l'évaluation indépendante d'« Unis dans l'action » ainsi que des rapports des évaluations menées par les pays.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

¹ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2010¹

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, annexe, 62/208 et 64/289 de l'Assemblée générale, et résolutions 1995/51 et 2010/23 du Conseil).

Le Conseil a prié les fonds et programmes, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration, de faire figurer dans les rapports annuels qui lui sont destinés : a) une section décrivant brièvement les mesures prises en application des dispositions de l'examen quadriennal des activités opérationnelles; b) une section sur les activités réalisées et les mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles (résolutions 62/208, 63/232 et 64/289 de l'Assemblée générale et 1994/33 et 2010/23 du Conseil).

Ces rapports comportent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, tout en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de remplir son rôle de coordination (résolutions 48/162, annexe, 53/192, 62/208 et 65/176 de l'Assemblée générale et 1995/51 et 2010/23 du Conseil).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2011 (E/2011/35)

Rapport présenté au Conseil économique et social par l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2012/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa seconde session ordinaire de 2011 [E/2012/34 (Part I) et (Part II)] et de sa première session ordinaire de 2012 et de sa session annuelle de 2012 (E/2012/34 (Part I)/Add.1)

Rapport annuel au Conseil économique et social présenté par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2012 (E/2012/6)

Rapport annuel du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et seconde sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2011 (E/2012/36)

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial pour 2011 (E/2012/14)

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau que le Conseil a tenu à sa session de fond de 2011

Au paragraphe 10 de sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen au débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil.

Au paragraphe 10 de sa résolution 2009/29, le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², notamment la résolution 61/16, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence des rapports futurs, et de lui présenter ledit rapport pour examen à sa session de fond de 2010. Dans sa décision 2010/252, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en la matière (A/65/84-E/2010/90) et décidé que la teneur et la périodicité des prochains rapports du Secrétaire général sur ce sujet devraient être réexaminées à l'occasion de l'examen, par l'Assemblée, de l'application de la résolution 61/16. L'Assemblée générale n'a pas adopté de décision sur cette question. À sa session de fond de 2011, dans sa décision 2011/216, le Conseil a décidé de demander au Secrétaire général de préparer une note contenant des recommandations sur la périodicité et la portée des futurs rapports sur la question pour examen à sa session de fond de 2012.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général sur la périodicité et la teneur des rapports sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

² 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265.

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'attention du Conseil est appelée sur la résolution 66/191 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé au Président du Conseil économique et social d'organiser pendant la session de fond du Conseil en 2012 une réunion expressément consacrée aux mécanismes innovants de financement du développement à laquelle participeront des parties intéressées.

Dans sa résolution 2011/38, le Conseil a souligné qu'il fallait améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement durant la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, qui offre un espace de dialogue multipartite, et prié le Président de mener des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement. Il a également salué les efforts déployés pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination. À cet égard, le Conseil a souligné qu'il était résolu à continuer d'améliorer ces modalités, aux dispositions de ses résolutions 2009/30 et 2010/26.

Dans sa résolution 2011/37, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en coordination avec l'Organisation internationale du Travail, d'évaluer et d'examiner les investissements et stratégies favorisant la création d'emplois et de lui présenter un rapport à sa session de fond de 2012, en vue de faciliter la création d'emplois et de promouvoir une croissance durable, partagée et équitable. Dans sa décision 2011/208, le Conseil économique et social a décidé que son examen ministériel annuel de 2012 porterait sur le thème suivant : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel étudie et évalue les stratégies suivies et les progrès réalisés dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi en vue de faciliter la création d'emplois et de promouvoir une croissance durable, partagée et équitable, comme le Conseil l'en avait prié dans sa résolution 2011/37.

Documentation

Résumé, établi par le Président du Conseil, de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

À sa session d'organisation de 2012, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2012 consacré aux affaires humanitaires aurait pour thème : « Travailler en partenariat pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire dans un monde en mutation » [qui sera adopté à la reprise de la session d'organisation les 26 et 27 avril 2012] (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décisions 1999/208 et 2012/___ du Conseil).

Dans sa résolution 66/119, l'Assemblée générale a demandé à la Coordinatrice des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire, l'application du principe de responsabilité et son autorité au sein des organismes des Nations Unies chargés de l'action humanitaire, y compris du Comité permanent interorganisations, et prié les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales concernées ainsi que les organismes d'aide humanitaire et de développement de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination, la gestion et l'efficacité de l'aide humanitaire.

L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de continuer d'accroître l'appui apporté aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en leur donnant la formation nécessaire, en mobilisant les ressources voulues et en améliorant les mécanismes de recherche et de sélection des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, ainsi que de les rendre davantage responsables de leur action et de lui faire rapport sur les mesures prises pour que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer de renforcer sa capacité de recruter et déployer le personnel requis avec rapidité et souplesse, ainsi que de se procurer, rapidement, à bon prix et localement le cas échéant, les approvisionnements et les services nécessaires aux secours d'urgence, et à décaisser rapidement les fonds pour aider les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies à coordonner l'aide humanitaire internationale. L'Assemblée a prié également le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2012, des progrès faits dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport détaillé sur l'utilisation du Fonds central pour les interventions d'urgence (voir également la résolution du Conseil 2011/8).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes de l'Organisation des Nations Unies¹

E. Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Au paragraphe 10 de sa résolution 2009/29, le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir, en tenant compte des vues des États Membres, un rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale², notamment la résolution 61/16, lequel comporterait des recommandations sur la fréquence des rapports futurs, et de lui présenter ledit rapport pour examen à sa session de fond de 2010. Dans sa décision 2010/252, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en la matière (A/65/84-E/2010/90) et décidé que la teneur et la périodicité des rapports futurs du Secrétaire général sur ce sujet devraient être réexaminées à l'occasion de l'examen, par l'Assemblée, de l'application de la résolution 61/16. L'Assemblée générale n'a pas adopté de décision sur cette question. À sa session de fond de 2011, le Conseil économique et social, dans sa décision 2011/216, a prié le Secrétaire général de préparer une note contenant des recommandations sur la périodicité et la teneur des futurs rapports sur la question pour examen à sa session de fond de 2012.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Documentation

Note du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (voir également les points 8 et 13)

Rapport du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Voir aussi point 6 a)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/213, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

À sa session de fond de 2011, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2011/9, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2012 un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2010.

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session (E/2012/33)

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a réalisés en 2011/2012 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (New York, 4-29 juin 2012) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolutions 31/93 de l'Assemblée générale et 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2011/12

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/67/16)

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (voir les fascicules correspondants du document A/67/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

d) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Dans sa résolution 62/137, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application des textes précités.

À sa session de fond de 2011, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2011/6, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2012, un rapport sur l'application de la résolution, accordant une attention particulière aux progrès réalisés dans l'application à l'échelle du système des Nations Unies du principe de responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sur les plans tant mondial que national.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

e) Programme à long terme d'aide à Haïti

À sa session de fond de 2010, le Conseil, dans sa résolution 2010/28, a décidé de proroger le mandat de son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2012, afin qu'il suive la situation de près et formule des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le redressement, la stabilité et le développement socioéconomiques après la catastrophe, en veillant tout spécialement à assurer un appui international cohérent et durable à Haïti compte tenu des priorités de développement national à long terme, énoncées dans le Plan d'action du Gouvernement pour la reconstruction et le développement d'Haïti, et insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans sa décision 2011/268, le Conseil a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter, pour examen à sa session de fond de 2012, un rapport sur ses travaux en faveur du redressement, de la reconstruction et du développement du pays, assorti de recommandations selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

f) Pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session de fond de 2011, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2011/43, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2012, de la façon dont les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement apportent un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud, conformément aux priorités nationales, le rôle et la responsabilité de chacun

étant clairement définis dans l'exécution des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

g) Le tabac ou la santé

À sa session de fond de 2012, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2010/8, a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé, de convoquer une réunion de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, en application de l'alinéa h) du paragraphe 50 de son rapport (E/2010/55 et Corr.1) pour débattre du renforcement de l'approche multisectorielle et interinstitutions en vue de faire face à l'épidémie de tabagisme, et d'en faire rapport au Conseil. Dans la même la résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2012 un rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (résolution 2010/8 du Conseil)

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

À sa session de fond de 2011, le Conseil économique et social, dans sa décision 2011/216, a demandé au Secrétaire général de préparer une note contenant des recommandations sur la périodicité et la teneur des futurs rapports sur la question pour examen à sa session de fond de 2012.

Documentation

Note du Secrétaire général sur la périodicité et la teneur des rapports sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (voir aussi les points 6 et 13)

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, dans sa résolution 66/84 et le Conseil, à sa session de fond de 2011, dans sa résolution 2011/40, ont prié les institutions spécialisées et les autres

organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome, de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et ont également prié les institutions spécialisées et les autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales, de s'employer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à renforcer le soutien déjà apporté aux derniers territoires non autonomes et à élaborer à leur intention des programmes supplémentaires d'assistance propres à accélérer les progrès dans les secteurs économique et social.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil, respectivement, ont prié le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil économique et social de rester en relation étroite à propos de ces questions avec le Président du Comité spécial et d'en rendre compte au Conseil. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa session de fond de 2012.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur l'appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

10. Coopération régionale

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et résolution 1817 (LV) du Conseil et décision 1979/1).

Le Conseil a décidé que le thème du débat sur la coopération régionale sera « Les perspectives régionales concernant la jeunesse et le développement » [qui sera adopté à la reprise de la session d'organisation les 26 et 27 avril 2012 (décision 2012/_ du Conseil)].

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2012/15 et additifs)

La situation économique dans la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/21012/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2012 (E/2012/17)

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2012* (E/2012/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives (E/2012/19)

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2012/20)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2011, au paragraphe 16 de sa résolution 2011/241, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, une mise à jour des conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé¹.

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil sera saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de ses sessions ordinaires et reprises de sessions de 2012 (30 janvier-8 février et 17 février, et 21-30 mai et 8 juin 2012). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2012 du Comité dans sa décision 2011/233.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2012 [E/2012/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2012 [E/2012/32 (Part II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

Documentation

Note du Secrétaire général sur la teneur et la fréquence des rapports futurs sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (décision 2011/216 du Conseil) (voir également points 6 et 8)

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session (New York, 12-16 mars 2012) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session (E/2012/33)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quinzième session (Genève, 21-25 mai 2012) (résolutions 46/235, annexe, et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quinzième session de la Commission dans sa décision 2011/240.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quinzième session (E/2012/31)

c) Statistique

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session (New York, 28 février-2 mars 2012) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-troisième session de la Commission dans sa décision 2011/245.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/2012/24)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2011/21 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

e) Environnement

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera donc saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire (Nairobi, 20-22 février 2012).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire (A/67/25)¹

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-cinquième session (New York, 23-27 avril 2012) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2011/247.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2012/25)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa onzième session (New York, 16-20 avril 2012) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité dans sa décision 2011/252.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa onzième session (E/2012/44)

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de sa résolution 2011/23, le Conseil a tenu, le 15 mars 2012, une réunion d'une journée pour examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels pour promouvoir cette coopération. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle et les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa septième session (Genève, 24-28 octobre 2011) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la septième session du Comité dans sa décision 2011/253.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle et les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de la septième session (E/2011/45)

i) Assistance aux États tiers touchés par l'application des sanctions

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

j) Cartographie

À sa session de fond de 2011, le Conseil a décidé de créer un Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément au mandat dont le texte figure en annexe à sa résolution 2011/24. Le Conseil sera saisi des rapports du Comité sur les travaux de ses première (Séoul, 26 octobre 2011) et seconde (New York, 13-15 août 2012) sessions.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Groupe d'experts pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-septième session (30 juillet et 10 août 2012) [résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV)]. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe d'experts dans sa décision 2011/251. Il a approuvé le lieu et les dates de la vingt-septième session du Groupe d'experts dans sa décision 2012/209.

Le Conseil sera également saisi du rapport de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (31 juillet-9 août 2012) (résolution 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans sa décision 2011/251. Il a approuvé le lieu et les dates de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans sa décision 2012/209.

Documentation

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa première session

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa seconde session

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-septième session

Rapport de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

k) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-sixième session (New York, 27 février-9 mars 2012) (résolution 42/178 de l'Assemblée générale et résolution 1987/24 du Conseil)

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2012/27)

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-sixième session (New York, 27 février-9 mars 2012) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-sixième session de la Commission dans sa décision 2011/241.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçues des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2012/27)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des travaux des quarante-neuvième et cinquantième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2012/4)¹

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquantième session (New York, 1^{er}-10 février 2011) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission dans sa décision 2011/255.

À sa session de fond de 2011, dans sa résolution 2011/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session sur l'application de la résolution sur le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, y compris une description de l'avancement des préparatifs en vue de la célébration à tous les niveaux.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquantième session (E/2012/26)

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/67/61-E/2012/3)¹

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingtième session (Vienne, 12 et 13 décembre 2011) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt et unième session (Vienne, 23-27 avril 2012) (résolution 1992/1 du Conseil et décision 1993/242). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt et unième session de la Commission dans sa décision 2011/257.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingtième session (E/2011/30/Add.1)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt et unième session (E/2012/30)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-quatrième session (Vienne, 12 et 13 décembre 2011) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (Vienne, 12-16 mars 2012) (résolution 9 (I) et 1991/39 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2011/261.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les activités qu'il a menées en 2011.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-quatrième session (E/2011/28/Add.1)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2012/28)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 (E/INCB/2011/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution 58/153, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement un rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie

au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

À la reprise de sa session de fond de 2011, dans sa résolution 2011/279, le Conseil a de nouveau décidé de reporter à sa session de fond de 2012 son examen des recommandations figurant dans le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses sessions de 2011 (Genève, 2-20 mai 2011 et 14 novembre-2 décembre 2011) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (E/2011/22)

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2011 (E/2012/22)

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa onzième session (7-18 mai 2012) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la onzième session de l'Instance dans ses décisions 2011/267 et 2011/277.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa onzième session (E/2012/43)

i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination

À sa session de fond de 2011, dans sa décision 2011/242, le Conseil a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108) et invité le Comité interinstitutions sur la bioéthique à continuer de se pencher

régulièrement sur la question de la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination afin de reconnaître les situations où des efforts concertés ou conjoints seraient utiles ou dans lesquelles il faudrait combler des lacunes ou remédier à des difficultés importantes entravent une coopération accrue sur le terrain.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108)
